

Pas si beige que ça!



Vous êtes unique,
l'Assemblée nationale
du Québec l'est aussi.
Sortez du cadre!

Préposée ou préposé à la cafétéria

44635SRS037034901701

Emploi occasionnel sur appel

1045, rue des Parlementaires à Québec

Mode de travail en présentiel

Date d'entrée en fonction : Avril 2025

L'Assemblée nationale du Québec compte plus de 700 personnes qui appuient les 125 parlementaires dans leurs fonctions et font rayonner la vie citoyenne.

Travailler pour notre institution, c'est œuvrer pour la société québécoise. Parlementarisme, histoire, culture, architecture, horticulture, protection civile, communications, savoirs culinaires, expertise et production numériques; l'Assemblée nationale est unique en son genre, comme vous!

Mettez en valeur vos talents dans ce lieu d'exception!

Vous cherchez une équipe à la mesure de vos talents ?

Le Service des restaurants assure la gestion des restaurants (Le Parlementaire et le Café du Parlement) et fournit aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée nationale et aux visiteurs, les services alimentaires.

Vous possédez ces aptitudes?

- Faire preuve d'un excellent service à la clientèle et d'une grande disponibilité;
- Être autonome et avoir de la facilité pour le travail en équipe et les relations humaines;
- Rigueur dans l'application des normes et des bonnes pratiques en restauration, garantissant le respect des standards de qualité.

Mettez vos talents au défi!

Ce poste à l'Assemblée nationale vous amène à :

- préparer des mets légers tels des petits déjeuners et des salades;
- expliquer les menus du jour aux clients, prendre les commandes et servir les plats demandés;
- effectuer la mise en place de la sandwicherie et du bar à salades;
- effectuer le transport des aliments et des vivres pour la préparation des repas;
- effectuer le montage, le démontage et l'entretien des tables chaudes et froides ainsi que des tables à l'usage de la clientèle de la cafétéria;
- assurer le réapprovisionnement des denrées et des produits nécessaires au bon fonctionnement de la cafétéria en informant son supérieur immédiat et le chef de cuisine des produits à renouveler;
- assurer le service de préposé à la caisse de la cafétéria en percevant le paiement des factures et en établissant l'encaissement;
- effectuer l'entretien des machines à café, saisir les données de vente des machines à café et de la distributrice en établissant la facturation, en assurant l'encaissement et les dépôts en conformité avec les directives et les règles internes en vigueur.

Vous répondez haut la main à ces exigences?

- Détenir un diplôme d'études de niveau secondaire équivalent à une dixième année ou à un secondaire IV;

Une personne qui a un nombre d'années de scolarité inférieur à une 10e année ou à une 4e année du secondaire peut compenser chaque année de scolarité manquante par deux années d'expérience de travail rémunéré ou non, y inclus la charge de travail familiale.

Pour être considérée, toute scolarité effectuée hors du Canada doit faire l'objet d'une évaluation comparative (attestation d'équivalence) délivrée par le [ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration](#).

- Avoir une connaissance du français appropriée aux fonctions
- Posséder la citoyenneté canadienne, le statut de résident permanent ou un permis de travail émis par l'autorité fédérale compétente pour occuper un emploi dans la fonction publique du Québec.

Une personne en attente de la preuve de son statut de résident permanent ou d'un permis de travail peut soumettre sa candidature au présent processus de sélection. Toutefois, elle devra être autorisée à travailler légalement au Canada au moment de sa nomination.

- La personne dont la candidature sera retenue pour occuper cet emploi devra se soumettre aux exigences d'une enquête de sécurité.
- Posséder une (1) année d'expérience pertinente aux attributions de l'emploi.

Rémunération

Entre 18,66\$ et 23,32\$*

**La rémunération est déterminée en fonction de la pertinence de votre scolarité et de vos expériences en lien avec l'emploi. Par conséquent, il est important de bien les détailler dans votre formulaire d'inscription qui servira de référence.*

En vertu des conditions de travail applicables aux emplois occasionnels cyclique ou sur appel de l'Assemblée nationale, une majoration salariale de 11,12 % sera appliquée en surplus du taux horaire indiqué.

Le nombre d'heures hebdomadaires de travail pour cet emploi est variable.

Un endroit incomparable avec :

- Flexibilité et horaire variable;
- milieu de travail respectueux, inclusif et ouvert à la diversité;
- Café du Parlement, restaurant Le Parlementaire et produits du Québec;
- programme d'accueil personnalisé avec vos nouveaux collègues et la haute direction;
- milieu de travail animé à proximité de Grande Allée Est et des rues du Vieux-Québec.



Travailler dans ce lieu unique vous intéresse?

Du 14 au 27 février 2025 à 23 h 59, en cliquant sur «Postuler», faites-nous parvenir un dossier complet incluant :

- un curriculum vitae;
- une lettre de présentation;
- une copie de vos diplômes et certifications.

À l'adresse dotation@assnat.qc.ca en inscrivant « **Préposée ou préposé à la cafétéria** » dans l'objet de votre message.

Pour chaque expérience inscrite dans le curriculum vitae, veuillez inscrire s'il s'agit d'une expérience à temps plein ou à temps partiel ainsi que la date de début (Jour et mois) et de fin (Jour et mois) et années. De plus, pour les expériences à temps partiel, veuillez inscrire une moyenne d'heures travaillées par semaine ou le nombre d'heures totales effectuées au contrat.

Nous vous suggérons de conserver une copie de cette offre d'emploi pour consultation ultérieure.

Consultez notre site Carrières pour voir toutes nos offres et en apprendre davantage sur les lieux exceptionnels de cette institution unique au Québec!

You avez des questions?

Pour la dotation :

M^{me} Valérie Gosselin, dotation@assnat.qc.ca

Pour les attributions de l'emploi :

M. Sylvain Legault, sylvain.legault@assnat.qc.ca

La fonction publique du Québec applique des mesures d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des membres des minorités visibles, des membres des minorités ethniques, des personnes handicapées, des personnes autochtones et des femmes.